

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3206

3 novembre 2014

SOMMAIRE

AEF Holding S.à r.l.	153860	Moebius Corporation	153885
Caballo S.A.	153842	New Clear Service S.à r.l.	153888
Dartis SPF S.A.	153886	Paddington	153874
DMS Investment S.A.	153847	PBW II Real Estate S.A.	153852
Element Six Technologies S.à r.l.	153846	Premium Portfolio SICAV II	153845
Famar Holding S.à r.l.	153870	SGG S.A.	153849
Federspiel & Back SPF Sàrl	153888	Silver Arrow S.A.	153843
Ferning Investments S.A.	153844	Subsea 7 S.A.	153848
Fidare	153860	Van Eck	153843
Firstlux S.A.	153844	VV-Strategie	153888
Grove Second Unitholder S.à r.l.	153877	VV-Strategie	153846
Ichtus S.A.	153884	VV-Strategie	153847
Immosa S.à r.l.	153850	VV-Strategie	153846
Immo Terrains S.A.	153850	VV-Strategie	153846
KBL EPB Fund	153844	VV-Strategie	153847
Litoprint S.A.	153842	VV-Strategie	153847
Lone Star Capital Investments S.à r.l. ...	153846	VV-Strategie	153847
Lone Star Capital Investments S.à r.l. ...	153863	VV-Strategie	153845
LSREF3 Octopus Holdings S.à r.l.	153842	VV-Strategie	153847
LSREF3 Octopus Holdings S.à r.l.	153857	VV-Strategie	153842
LSREF3 Octopus Investments S.à r.l. ...	153843	Weychware Publishing S.à r.l.	153874
Lux-Sectors SICAV	153887		

Caballo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.765.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on *November 21, 2014* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Perusal of the report of the supervisory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2013.
3. Appropriation of results as of December 31, 2013.
4. Discharge to the directors and to the supervisory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Discharge to the resigning director, Mr. David GIANNETTI, for the performance of his mandate.
6. Non ratification of the co-option of Mr. Eric TAZZIERI as director, decided on September 6, 2013 by the remaining directors and discharge.
7. Statutory Appointments.
8. Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Companies' law of August 10, 1915.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014168802/29/21.

Litoprint S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 41.107.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *12 novembre 2014* à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2014
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014165242/795/15.

VV-Strategie, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de VV-Strategie - Wertsicherung a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168529/8.

(140192259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

LSREF3 Octopus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 182.248.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166470/10.

(140189626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Van Eck, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 171.819.

Notice is hereby given that, as the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 15 October 2014 could not validly deliberate on the agenda for lack of quorum, an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company, (the "Meeting") will be held at the registered office of the Company on 19 November 2014 at 11.30 a.m. (Luxembourg time) to deliberate and vote on the following:

Agenda:

•

SOLE RESOLUTION

To change the date of the annual general meeting from the 3rd Wednesday of the month of January to the 3rd Thursday of the month of March, as from the date of the Extraordinary Meeting and to consequently amend article 23. General Meetings of the Shareholders of the Company, item 4, so as to read as follows:

"23.4. The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office or at a place specified in the notice of meeting, at 11.00 a.m. (Luxembourg time) on the 3rd Thursday of the month of March each year."

There will be no quorum required to validly deliberate on the agenda and resolutions on the agenda will be taken at a majority of 2/3 of the votes cast at the Meeting.

Shareholders who will not be able to attend the Extraordinary Meeting may vote by proxy by returning the proxy form which is available at the registered office of the Company, duly completed and signed, to the attention of: Mrs Michaëlle Joachim, Domiciliary Department at State Street Bank Luxembourg S.A., 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg by mail and/or by fax at the number +352 46 40 10 413 and/or by e-mail at Luxembourg-Domiciliarygroup@statestreet.com before 17 November 2014 at 5.00 pm CET.

Proxy forms already received for the first meeting held on 15 October 2014 will be valid at the Meeting.

By order of the Board of Directors

Référence de publication: 2014160603/755/28.

LSREF3 Octopus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 182.247.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167925/10.

(140191466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Silver Arrow S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 111.345.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 30 septembre 2014

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer L - 2520 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 149133 au Registre de Commerce et des Société du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société pour l'audit des comptes se clôturant au 31 décembre 2014.

Fait à Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2014153125/16.

(140174513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Ferning Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.689.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIREqui se tiendra le 17 novembre 2014 à 11.00 heures au siège social (6^e étage) et ayant pour ordre du jour:*Ordre du jour:*

1. Rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes concernant les exercices se clôturant aux 31 décembre 2011, 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013
2. Approbation des bilans, des comptes de profits et pertes et des annexes aux 31 décembre 2011, 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Résolution à prendre conformément à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales
6. Ratification de la cooptation du 24 juin 2013 de Monsieur Michel Schaeffer au conseil d'administration
7. Signature du compromis de vente concernant les terrains situés dans la commune de Pontcharra cadastrés sous les numéros de sections: AO 178 - AP 540 - AP 222 - AT 371
8. Elections statutaires
9. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014162032/535/23.

Firstluxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 179.152.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2014167039/12.

(140190621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

KBL EPB Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 57.138.

Madame, Monsieur, vous êtes convoqués, en votre qualité d'actionnaire du Fonds, à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires du Fonds (l'Assemblée) qui se tiendra au siège social du Fonds le 25 novembre 2014 à 15 heure (heure de Luxembourg) et dont l'ordre du jour sera le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale du Fonds en " Richelieu " et modification en conséquence de l'article 1 des statuts du Fonds (les " Statuts ");
2. Modification de l'article 3 " Objet " des Statuts afin d'adapter les Statuts à la loi modifiée du 17 Décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la " Loi de 2010 ") et afin de lire ce qui suit:
" L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières ainsi que dans d'autres valeurs autorisées par la Partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux les organismes de placement collectif (la "Loi de 2010") dans le cadre de la politique et des restrictions d'investissement déterminées par le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.
La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la Loi de 2010 ".
3. Refonte entière des Statuts, de manière notamment à:

- mettre à jour les Statuts de façon générale;
- permettre, sous certaines conditions, la souscription d'actions en contrepartie d'apport en nature ainsi que le paiement en nature des demandes de rachat;
- permettre, afin de refléter les dispositions de la Loi de 2010, que toute convocation à une assemblée générale des actionnaires puisse déterminer les quorum et majorité à cette assemblée en fonction des actions émises à une Date d'Enregistrement, et que les droits d'un actionnaire soient déterminés en fonction des actions qu'il détient à ladite date;
- mettre à jour la liste des actifs que le Fonds peut acquérir et notamment les actions d'autres compartiments du Fonds tel que le prévoit la Loi de 2010;
- insérer certaines règles spécifiques applicables aux compartiments maîtres et nourriciers afin de refléter les dispositions de la Loi de 2010;
- permettre au Fonds de ne pas exécuter les demandes de rachats et/ou de conversion introduites un même jour et représentant plus de 10% des actions en circulation d'un compartiment;
- compléter les cas dans lesquels le Fonds pourra suspendre la détermination de la valeur nette d'inventaire d'une ou plusieurs classes d'actions, l'émission et le rachat des actions de cette classe ainsi que la conversion à partir de ces actions et en ces actions;
- mettre à jour la liste des frais supportés par la Société;
- modifier les dispositions concernant la liquidation et les fusions de compartiment afin de refléter les dispositions de la Loi de 2010;

4. Divers.

QUORUM ET MAJORITE

Les décisions sur tous les points à l'ordre du jour, requièrent un quorum d'au moins 50% du capital social du Fonds et sont adoptés à la majorité des 2/3 des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote.

VOTE

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur un jour ouvrable avant l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Référence de publication: 2014168801/755/50.

VV-Strategie, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de VV-Strategie - Arche a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168530/7.

(140192260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Premium Portfolio SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 145.322.

Die Aktionäre der Premium Portfolio SICAV II werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 12. November 2014 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. Juni 2014 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. Juni 2014 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Grundlage für die Beschlussmehrheit sind die am fünften Tag vor der Ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Aktionäre die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten werden gebeten ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Domizilstelle der Premium Portfolio SICAV II (DZ PRIVAT-BANK S.A.) per Fax 00352 / 44 903 - 4506 oder per E-Mail: directors-office@dz-privatbank.com angefordert werden.

Luxembourg, im Oktober 2014.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014165248/755/31.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2014.

Référence de publication: 2014167904/10.

(140191525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

VV-Strategie, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de VV-Strategie - BW-Bank flexibel 11 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168531/8.

(140192261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

VV-Strategie, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de VV-Strategie - BW-Bank Potenzial a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168532/8.

(140192262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Element Six Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 99.628.

Veillez noter le changement d'adresse des gérants suivants:

Mme. Lynsey Blair, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Monsieur Eric Caverhill, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Monsieur Bernard Olivier, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014151503/13.

(140173095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

VV-Strategie, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de VV-Strategie – Rohstoffaktien & Metalle a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168533/8.

(140192263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

VV-Strategie, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de VV-Strategie – LBBW Dynamik a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168534/8.

(140192264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

VV-Strategie, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de VV-Strategie – LBBW Ausgewogen a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168536/8.

(140192266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

VV-Strategie, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de VV-Strategie - BW-Bank Ausgewogen a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168537/8.

(140192267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

VV-Strategie, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de VV-Strategie – LBBW Ertrag a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168538/8.

(140192268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

DMS Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 163.202.

LMS Services Sàrl, 33, Op der Heckmill, L-6783 Grevenmacher, RCS Luxembourg B-169033 dénonce le siège social en date du 3 octobre de la société

DMS Investment S.A.

Société Anonyme

33, Op der Heckmill

L-6783 Grevenmacher

RCS Luxembourg B-163202

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152680/14.

(140175261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

VV-Strategie, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de VV-Strategie - BW-Bank Ertrag a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168539/8.

(140192269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Subsea 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.172.

—
An EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of Subsea 7 S.A. (the "Company"), RCS Luxembourg N° B 43172 having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, will be held at its registered office on *Thursday 27 November 2014* at 15.00 (local time) for the following purposes:

(1) Cancellation of Treasury Shares.

Decision to reduce the issued share capital by thirty-nine million two hundred fifty-three thousand three hundred twenty-eight United States Dollars (US\$ 39,253,328) and to cancel nineteen million six hundred twenty six thousand six hundred sixty-four (19,626,664) Common Shares held in treasury by the Company;

(2) Authorisation to the Board to repurchase shares and to cancel such repurchased shares by way of share capital reduction.

Authorisation of the Company, or any wholly-owned subsidiary or sub-subsiary, to purchase Common Shares of the Company up to a maximum of thirty-three million two hundred sixteen thousand seven hundred and six (33,216,706) Common Shares (being 10% of the issued Common Shares further to the cancellation of the Common Shares pursuant to agenda item (1), at a price reflecting such open market price and on such other terms as shall be determined by the Board of Directors of the Company, provided (a) the maximum price to be paid for such Common Shares shall not exceed the average closing price for such Common Shares on the Oslo Børs for the five most recent trading days prior to such purchase and b) the minimum price to be paid for such Common Shares shall not be less than the par value (i.e. two United States Dollars (U.S. \$2.00) per share) thereof and further provided such purchases are in conformity with Article 49-2 of the Luxembourg Company Law, such authorisation being granted for purchases completed on or before the date which is five years of the adoption of this resolution; and authorisation of the Board of Directors or its delegate (s), during a period ending five (5) years and six (6) months after the date of this resolution, to cancel Common Shares repurchased under the above authorisation; and decision to reduce the issued share capital of the Company through such cancellations of repurchased shares by a maximum amount of sixty-six million four hundred thirty-three thousand four hundred and twelve United States Dollars (US\$66,433,412) represented by a maximum of thirty-three million two hundred sixteen thousand seven hundred and six (33,216,706) Common Shares, and delegation of power to the Board of Directors or its delegate(s) to record such reduction of share capital and the consequential amendment of the Articles of Incorporation by way of notarial deed, and generally to take any steps, actions or formalities as appropriate or useful to implement this decision of the Extraordinary General Meeting of Shareholders;

(3) Renewal of authorisation to the Board of Directors to issue new shares and limit or suppress preferential subscription rights.

Renewal and extension of the authorised share capital (including the issued share capital) of the Company to nine hundred million United States Dollars (U.S.\$900,000,000) represented by four hundred and fifty million (450,000,000) Common Shares, par value two United States Dollars (U.S.\$ 2.00) per share, authorisation to the Board of Directors to issue Common Shares (or any securities or rights giving rights to Common Shares) within the authorised unissued share capital against contributions in cash, in kind or by way of incorporation of available premium or reserves or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Board of Directors or its delegate(s) with the right to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of existing shareholders during a period of five (5) years starting on the day of the Extraordinary General Meeting of Shareholders approving the present authorisation and ending on the fifth (5) anniversary of the day of publication of the deed recording the minutes of the said general meeting in the Mémorial C; and

(4) Consequential amendment of Articles of Association.

Amendment of article 5 of the Articles of Association of the Company to reflect all the resolutions approved by the Extraordinary General Meeting of Shareholders at this meeting.

A summary of the proposed changes to the Articles of Incorporation is included in the Chairman's letter which accompanies this Notice. The full text of the proposed amended Articles of Incorporation, and other material relating to the Meeting is available online at: <http://www.subsea7.com/en/investor-relations/general-meetings/subsea-7-sa.html> and can also be obtained from the Company Secretary, Subsea 7 S.A., 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg.

The Extraordinary General Meeting shall be conducted in conformity with the quorum and voting requirements of Luxembourg Company Law and the Company's Articles of Incorporation.

The Board of Directors of the Company has determined Holders of Common Shares and American Depositary Receipts of record at the close of business on 13 October 2014 will be entitled to vote at the Extraordinary General Meeting.

The Company's Board of Directors recommends that you vote in favour of the proposals to be considered at the Meeting.

Mr. Kristian Siem
Chairman
17 October 2014

To assure their representation at the Extraordinary General Meeting, shareholders are hereby requested to fill in, sign, date and return the Proxy Card in the return envelope provided for such purpose to the address indicated therein. The deadline for submission of votes for American Depositary Receipt holders is 19 November 2014 and for holders of Common Shares is 20 November 2014.

The giving of such Proxy will not affect the right of the shareholders to revoke such Proxy or vote in person should they later decide to attend the meeting.

Référence de publication: 2014161256/795/69.

SGG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 65.906.

L'an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "SGG HOLDINGS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152013,

ici représentée par Monsieur François LANNERS, employé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme "SGG S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65906, a été constituée suite à un acte d'approbation de scission reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 800 du 3 novembre 1998,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2896 du 13 octobre 2014, contenant notamment une refonte complète des Statuts;

- Que la partie comparante est le seul actionnaire actuel (l'"Actionnaire Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son Mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de réduire le capital social à concurrence de dix-neuf millions neuf cent soixante-seize mille six cent soixante-huit euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 19.976.668,78) pour le ramener de son montant actuel de vingt-quatre millions deux cent soixante-six mille deux cent quarante-trois euros et vingt-sept centimes (EUR 24.266.243,27) à quatre millions deux cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent soixante-quatorze euros et quarante-neuf centimes (EUR 4.289.574,49), sans annulation d'actions.

Cette réduction de capital est réalisée par remboursement du montant de dix-neuf millions neuf cent soixante-seize mille six cent soixante-huit euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 19.976.668,78) à l'Actionnaire Unique mais sans annulation d'actions.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement d'Actionnaire Unique.

DELAI DE REMBOURSEMENT: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la Société, le remboursement effectif à l'Actionnaire Unique ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'Actionnaire Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

version française:

“Le capital social de la Société est fixé à quatre millions deux cent quatre-vingt-neuf mille cinq cent soixante-quatorze euros et quarante-neuf centimes (EUR 4.289.574,49), représenté par cent quinze mille huit cent quatre-vingt-neuf (115.889) actions sans désignation de valeur nominale.”

version anglaise:

“The share capital of the Company is set at four million two hundred eighty-nine thousand five hundred seventy-four euro and forty-nine cent (EUR 4,289,574.49), represented by one hundred and fifteen thousand eight hundred and eighty-nine (115,889) shares without indication of nominal value.”

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille huit cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du Mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise quant à la modification de l'article 5, 1^{er} alinéa, des Statuts; sur demande du même Mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. LANNERS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2014. LAC/2014/48987. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167412/72.

(140190813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2014.

Immo Terrains S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 173.722.

Immosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 173.720.

Le vingt-neuvième jour du mois d'octobre de l'année deux mille quatorze.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,

Agissant en qualité de:

I.- mandataire spécial du conseil d'administration de la société Immo Terrains S.A. (la "Société Absorbante"), une société anonyme ayant son siège social au L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg section B sous le numéro 173722,

constituée selon acte notarié du notaire soussigné du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 330 du 11 février 2013. Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte notarié du notaire soussigné du 15 octobre 2014, non encore publié au Mémorial C,

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions du conseil d'administration de la Société Absorbante du 28 octobre 2014;

II.- gérant unique de la société Immosa S.à.r.l. (la "Société Absorbée"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 173720,

constituée selon acte notarié du notaire soussigné du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 305 du 7 février 2013. Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés par acte notarié du notaire soussigné du 1^{er} octobre 2014, non encore publié au Mémorial C,

Un extrait certifié conforme des résolutions du conseil d'administration de la Société Absorbante et de celles du gérant unique de la Société Absorbée, signé "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné demeurera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier.

Le comparant, agissant en sa double capacité indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion de la Société Absorbante et de la Société Absorbée comme suit:

PROJET DE FUSION

1. Les Sociétés. La Société Absorbante, Immo Terrains S.A., est constituée sous la forme d'une société anonyme et son siège social est situé au L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile. La Société Absorbante est inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 173722. La Société Absorbante détient toutes les parts sociales émises par la Société Absorbée.

La Société Absorbée, Immosa S.à r.l., est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée et son siège social est situé au L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile. La Société Absorbée est inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 173720.

La Société Absorbée sera fusionnée par absorption par son seul associé, la Société Absorbante, conformément aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la « Loi de 1915 »).

A cet égard, le conseil d'administration de la Société Absorbante et le gérant unique de la Société Absorbée ont décidé par résolutions du 28 octobre 2014 d'approuver la fusion par voie d'absorption par la Société Absorbante de la Société Absorbée.

2. Assemblées Générales des Actionnaires/Associés des Sociétés. Conformément à la Loi de 1915 et à moins que des actionnaires détenant au moins 5% des actions de la Société Absorbante ne le requièrent, la fusion sera réalisée sans l'approbation d'une assemblée générale des actionnaires/associés des sociétés.

3. Annulation des parts sociales de la Société Absorbée. Suite à la fusion, les parts sociales émises par la Société Absorbée, seront annulées et la Société Absorbée cessera d'exister.

4. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante. Du point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront considérées accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter de la date à laquelle la fusion prend effet.

5. Les droits assurés par la Société Absorbante aux associés de la Société Absorbée ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des parts sociales ou les mesures proposées à leur égard. Pas applicable.

6. Tous avantages particuliers attribués aux experts indépendants, aux membres du conseil d'administration ou gérant ainsi qu'aux commissaires aux comptes. Pas applicable.

7. La fusion entraînera automatiquement, à dater de sa prise d'effet, le transfert universel de tous les droits et obligations de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

8. Tous les actionnaires de la Société Absorbante auront le droit, pendant une période de un (1) mois suivant la publication de ce projet de fusion au Mémorial C, de prendre connaissance des documents mentionnés à l'article 267 paragraphe (1) a) et b) de la Loi de 1915 au siège social de la Société Absorbante.

Ils seront autorisés à recevoir copie de ces documents sans frais sur simple demande.

9. Un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante détenant au moins cinq pourcent (5%) des actions auront le droit de requérir, pendant une période d'un (1) mois suite à la publication de ce projet de fusion au Mémorial C, qu'une assemblée générale de la Société Absorbante soit convoquée afin de statuer sur l'approbation de la fusion.

10. Sans préjudice des droits des actionnaires de la Société Absorbante prévus au point 9 ci-dessus, la fusion prendra effet suite à l'expiration d'un délai d'un (1) mois après la publication de ce projet de fusion au Mémorial C et produira automatiquement et simultanément les effets prévus à l'article 274(l) sauf pour le point (b) de la Loi de 1915.

11. Sans préjudice des droits des actionnaires de la Société Absorbante prévus au point 9 ci-dessus, la fusion ne prendra cependant effet à l'égard des tiers qu'au jour de la publication au Mémorial C, d'un certificat d'un notaire constatant que les conditions de l'article 279 de la Loi de 1915 sont remplies.

12. Les livres et documents de la Société Absorbée seront conservés pendant cinq ans au siège social de la Société Absorbante.

Conformément à l'article 271 de la Loi de 1915, le notaire instrumentant déclare qu'il a contrôlé et atteste de l'existence et la légalité des actes et formalités requis des sociétés fusionnantes et de ce projet de fusion.

En foi de quoi le présent acte a été passé à Bertrange, à la date indiquée au début des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui est connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le comparant a signé avec Nous notaire l'original de cet acte.

Signé: M. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 octobre 2014. Relation: ECH/2014/2066. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168461/89.

(140192772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

PBW II Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.138.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of October,
Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of PBW II Real Estate S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 5, allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies (Registre de Commerce et des Sociétés) (the "RCS") under number B 122.138 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 50, page 2382, dated 25 January 2007 and whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time by a notarial deed of the undersigned notary dated 21 January 2014, published in the Memorial number 789, page 37826, dated 27 March 2014.

Philippe BRAUSCH whose professional address is in Luxembourg, acted as chairman of the meeting with the consent of the meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed Frédérique DAVISTER, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, to act as secretary.

The meeting elected Jan MERCKX, lawyer, whose professional address is in Luxembourg, to act as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) To acknowledge that the documents as set out in article 267 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the "1915 Law") have been made available to the shareholders of the Company at the registered office of the Company within the timeframe as required by the 1915 Law.

To declare to have examined and to acknowledge (i) the merger report drawn-up on 23 July 2014 by the board of directors of the Company and (ii) the merger report drawn-up on 23 July 2014 by the board of Managers of Coral Investments sp. z o.o., a Polish limited liability company (spółka z ograniczoną odpowiedzialnością), having its registered office at 56C, Aleje Jerozolimskie, 00-803 Warsaw, Poland and registered with the National Court Register (Krajowy Rejestr Sądowy) held by the District Court for the city of Warsaw in Warsaw, XII Commercial Division, under number KRS 0000274760 (the "Absorbed Company") on the joint merger project drawn-up in the form of a notarial deed in Luxembourg dated 28 July 2014 (the "Merger Project") in accordance with article 261 of the 1915 Law.

2) To declare to have examined the Merger Project.

To acknowledge that the Merger Project was filed with the Polish Court and published in the Polish Monitor Sądowy i Gospodarczy in accordance with articles 516⁴ and 516¹² of the Polish Commercial Companies Code (the "CCC") on 5 August 2014 and that in Luxembourg, the Merger Project was filed with the RCS and was published on 19 September 2014 in the Memorial number 2534 page 121586 in accordance with article 262 and article 9 of the 1915 Law.

To approve the merger of the Absorbed Company which is 100% held by the Company, whereby the Company will absorb the Absorbed Company pursuant to a cross-border merger (the "Merger") in accordance with the CCC and the 1915 Law, as set out in the Merger Project which the Shareholders approve in all its provisions and in its entirety, without exception and reserve.

To approve that the date of the Merger, pursuant to Article 261 (2) e) of the 1915 Law - i.e. such date from which the operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Company

- is agreed to be 1 October 2014 (12:00 am (CET)); from the start of 1 October 2014 (12:01 am (CET)) the business operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being those of the Company.

3) To acknowledge and approve that as a consequence of the Merger, the Absorbed Company will cease to exist and the Company will acquire all assets and liabilities of the Absorbed Company by way of universal succession in accordance with article 274 of the 1915 Law. As a consequence, the existing (contractual or other) rights and obligations of the Absorbed Company towards third parties and legal relationships of the Absorbed Company will be transferred to the Company by operation of law.

To acknowledge that between the merging companies and towards third parties, the Merger shall become legally effective on the date of the publication of the present minutes in the Memorial pursuant to articles 273^{ter} and 9 of the 1915 Law.

To acknowledge that in accordance with article 268 (1) of the 1915 Law, creditors of the merging companies, whose claims predate the date of the publication of the present minutes in the Memorial, may, notwithstanding any agreement to the contrary, within two months of such publication, apply to the judge presiding over the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters in the district in which the registered office of the Company is located and sitting as in urgent matters for the constitution of security for matured or unmatured claims if the Merger would jeopardise the general lien of such creditors or impede the enforcement of their claims.

4) Miscellaneous.

2. The shareholders present or represented (the "Shareholders"), the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list and the proxy forms, signed by the Shareholders, the proxies of the represented Shareholders, the undersigned notary and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

3. 13,019 of the Company's class A shares (representing approximately 84.10% of the Company's class A shares), 9 of the Company's class B shares (representing 100% of the Company's class B shares) and 9 of the Company's class C shares (representing 100% of the Company's class C shares) are present or represented at the present meeting and all the Shareholders present or represented declare having been informed of the holding of the present meeting and of its agenda and having received due convening notices dated 9 October 2014.

4. The present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

5. In accordance with article 278 and the requirements set out in articles 261 to 276 of the 1915 Law, have been fulfilled:

a) publication of the Merger Project in the Memorial on 19 September 2014, at least one month prior the date of this general meeting of the Shareholders of the Company convened to decide on the Merger;

b) issue on 23 July 2014 of the written merger report of the board of directors of the Company and on 23 July 2014 of the written merger report of the board of managers of the Absorbed Company explaining and justifying from a legal and economic perspective the Merger Project; and

c) deposit of the documents required by Article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Company at least one month prior to the date of this general meeting of the Shareholders of the Company convened to decide on the Merger.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Shareholders acknowledge that the documents as set out in article 267 of the 1915 Law have been made available to the Shareholders of the Company at the registered office of the Company within the timeframe as required by the 1915 Law.

The Shareholders declare to have examined and to acknowledge (i) the merger report drawn-up on 23 July 2014 by the board of directors of the Company and (ii) the merger report drawn-up on 23 July 2014 by the board of managers of the Absorbed Company on the Merger Project drawn-up in the form of a notarial deed in Luxembourg dated 28 July 2014 in accordance with article 261 of the 1915 Law.

Second resolution

The Shareholders declare to have examined the Merger Project.

The Shareholders acknowledge that the Merger Project was filed with the Polish court and published in the Polish Monitor S dowy i Gospodarczy in accordance with articles 516⁴ and 516¹² of the CCC on 5 August 2014, and that in Luxembourg, the Merger Project was filed with the RCS and was published on 19 September 2014 in the Memorial number 2534 page 121586 in accordance with article 262 and article 9 of the 1915 Law.

The Shareholders approve the Merger of the Absorbed Company and the Company, whereby the Company will absorb the Absorbed Company pursuant to the Merger in accordance with the CCC and the 1915 Law, as set out in the Merger Project which the Shareholders approve in all its provisions and in its entirety, without exception and reserve.

The Shareholders especially approve that the date of the Merger, pursuant to Article 261 (2) e) of the 1915 Law - i.e. such date from which the operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Company - is agreed to be 1 October 2014 (12:00 am (CET)); from the start of 1 October 2014 (12:01 am (CET)) the business operations of the Absorbed Company shall be treated for accounting purposes as being those of the Company.

Third resolution

The Shareholders acknowledge and approve that as a consequence of the Merger, the Absorbed Company will cease to exist and the Company will acquire all assets and liabilities of the Absorbed Company by way of universal succession in accordance with article 274 of the 1915 Law. As a consequence, the existing (contractual or other) rights and obligations of the Absorbed Company towards third parties and legal relationships of the Absorbed Company will be transferred to the Company by operation of law.

The Shareholders acknowledge that between the merging companies and towards third parties, the Merger shall become legally effective on the date of the publication of the present minutes in the Memorial pursuant to articles 273ter and 9 of the 1915 Law.

The Shareholders acknowledge that in accordance with article 268 (1) of the 1915 Law, creditors of the merging companies, whose claims predate the date of the publication of the present minutes in the Memorial, may, notwithstanding any agreement to the contrary, within two months of such publication, apply to the judge presiding over the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters in the district in which the registered office of the Company is located and sitting as in urgent matters for the constitution of security for matured or unmatured claims if the Merger would jeopardise the general lien of such creditors or impede the enforcement of their claims.

Notarial Verification and Certification

In accordance with article 271 (2) of the 1915 Law, the notary (i) declares to have verified and certifies the existence and the legality of the legal acts and formalities required by the Company and of the Merger Project and attests the proper completion of the pre-merger acts and formalities in relation to the Company, (ii) confirms that he has received from the Polish court the certificate attesting the proper completion of the pre-merger acts and formalities in relation to the Absorbed Company and (iii) declares to have verified and to certify the legality of the completion of the Merger, especially that the Company and the Absorbed Company have approved the Merger Project in the same terms.

Costs and declaration

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euros (EUR 7,000.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-unième jour d'octobre,

Par-devant le soussigné Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PBW II Real Estate S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le "RCS") sous le numéro B 122.138 (la "Société"), constituée par un acte notarié du notaire soussigné en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 50, page 2382, en date du 25 janvier 2007 et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du notaire soussigné en date du 21 janvier 2014, publié au Mémorial numéro 789, page 37826, en date du 27 mars 2014.

Philippe BRAUSCH dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg a agi en tant que président avec l'assentiment de l'assemblée (le "Président").

Le Président a nommé Frédérique DAVISTER, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que secrétaire.

L'assemblée a élu Jan MERCKX, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que scrutateur.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président a déclaré et demandé au notaire soussigné d'acter que:

1. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Reconnaître que les documents décrits par l'article 267 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), ont été mis à disposition des actionnaires de la Société au siège social de la Société dans les délais requis par la Loi de 1915.

Déclarer avoir examiné et reconnaître (i) le rapport de fusion rédigé en date du 23 juillet 2014 par le conseil d'administration de la Société et (ii) le rapport de fusion rédigé en date du 23 juillet 2014 par le conseil de gérance de Coral Investments sp. z o.o., une société à responsabilité limitée de droit polonaise (spółka z ograniczoną odpowiedzialnością), ayant son siège social au 56C, Aleje Jerozolimskie, 00-803 Varsovie, Pologne et immatriculée auprès du Registre de la Cour National (Krajowy Rejestr S dowy) tenu par le tribunal d'arrondissement de la ville de Varsovie à Varsovie, XII Division Commerciale, sous le numéro KRS 0000274760 (la "Société Absorbée") concernant le projet de fusion commun rédigé sous forme d'acte notarié à Luxembourg en date du 28 juillet 2014 (le "Projet de Fusion") conformément à l'article 261 de la Loi de 1915.

2) Déclarer avoir examiné le Projet de Fusion.

Reconnaître que le Projet de Fusion a été déposé auprès du tribunal polonais et publié Monitor S dowy i Gospodarczy polonais conformément aux articles 516⁴ and 516¹² du code des sociétés commerciales polonais (le "CSC") en date du 5 août 2014 et qu'au Luxembourg, le Projet de Fusion a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et a été publié le 19 septembre 2014 au Mémorial numéro 2534 page 121586 conformément à l'article 262 et à l'article 9 de la Loi de 1915.

Approuver la fusion de la Société Absorbée qui est détenue à 100% par la Société, par laquelle la Société absorbera la Société Absorbée suite à une fusion transfrontalière (la "Fusion") conformément au CSC et à la Loi de 1915, ainsi que décrit dans le Projet de Fusion, lequel les Actionnaires approuvent en toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception et sans réserve.

Approuver que la date de prise d'effet de la Fusion, conformément à l'article 261 (2) e) de la Loi de 1915 - i.e. la date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées pour des besoins comptables comme étant effectuées pour le compte de la Société - est convenue comme étant le 1 octobre 2014 (0 h 00 (CET)); à partir du 1^{er} octobre 2014 (0 h 01 (CET)) les opérations commerciales de la Société Absorbée seront considérées pour des besoins comptables comme étant effectuées pour le compte de la Société.

3) Reconnaître et approuver que par suite de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et que tous les actifs et passifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société par voie de transmission universelle conformément à l'article 274 de la Loi de 1915. Par conséquent, les droits et obligations (contractuels ou autres) de la Société Absorbée envers des tiers et les relations légales de la Société Absorbée seront transférés à la Société par opération de la loi.

Reconnaître qu'entre les sociétés fusionnantes et à l'égard des tiers, la Fusion sera effective légalement à la date à laquelle les présentes résolutions seront publiées au Mémorial conformément aux articles 273ter et 9 de la Loi de 1915.

Reconnaître que conformément à l'article 268 (1) de la Loi de 1915, les créanciers des sociétés fusionnantes, dont les créances sont antérieures à la date de publication des présentes résolutions au Mémorial, peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les deux mois de cette publication, demander au magistrat président la chambre du Tribunal d'Arrondissement, dans le ressort duquel la Société a son siège social, siégeant en matière commerciale et en matière de référé, la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues, au cas où la Fusion réduirait le gage de ces créanciers ou entraverait le recouvrement de leurs créances.

4) Divers.

2. Les actionnaires présents ou représentés (les "Actionnaires"), les mandataires des Actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence et les procurations, signées par les Actionnaires ou leur mandataire, le notaire soussigné et le bureau de l'assemblée, seront attachées au présent acte afin d'être enregistrées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

3. 13.019 actions de catégorie A de la Société (représentant approximativement 84,10% des actions de catégorie A de la Société), 9 actions de catégorie B de la Société (représentant 100% des actions de catégorie B de la Société) et 9 actions de catégorie C de la Société (représentant 100% des actions de catégorie C de la Société) sont présents ou représentés par des mandataires à l'assemblée et tous les Actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir été dûment informés de la tenue de la présente assemblée, ainsi que de son agenda et ayant reçu des notices de convocation en date du 9 octobre 2014.

4. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

5. Conformément à l'article 278 et des exigences contenues aux articles 261 à 276 de la Loi de 1915 ont été faits:

d) la publication du Projet de Fusion au Mémorial en date du 19 septembre 2014, au moins un mois avant la date de la présente assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de la Société convoquée afin de délibérer à propos de la Fusion;

e) l'émission en date du 23 juillet 2014 du rapport de fusion écrit du conseil d'administration de la Société et en date du 23 juillet 2014 du rapport de fusion écrit du conseil de gérance de la Société Absorbée, expliquant et justifiant d'un point de vue légal et économique le Projet de Fusion; et

f) le dépôt des documents requis par l'article 267 de la Loi de 1915 au siège social de la Société au moins un mois avant la date de la présente assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de la Société convoquée afin de délibérer à propos de la Fusion.

L'assemblée générale des Actionnaires, après délibération, a approuvé à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires reconnaissent que les documents décrits par l'article 267 de Loi de 1915 ont été mis à disposition des actionnaires de la Société au siège social de la Société dans les délais requis par la Loi de 1915.

Les Actionnaires déclarent avoir examiné et reconnaissent (i) le rapport de fusion rédigé en date du 23 juillet 2014 par le conseil d'administration de la Société et (ii) le rapport de fusion rédigé en date du 23 juillet 2014 par le conseil de gérance de la Société Absorbée concernant le Projet de Fusion rédigé sous forme d'acte notarié à Luxembourg en date du 28 juillet 2014 conformément à l'article 261 de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

Les Actionnaires déclarent avoir examiné le Projet de Fusion.

Les Actionnaires reconnaissent que le Projet de Fusion a été déposé auprès du tribunal polonais et publié Monitor S dowy i Gospodarczy polonais conformément aux articles 516⁴ et 516¹² du CSC en date du 5 août 2014 et qu'au Luxembourg, le Projet de Fusion a été déposé auprès du RCS et a été publié le 19 septembre 2014 au Mémorial numéro 2534 page 121586 conformément à l'article 262 et à l'article 9 de la Loi de 1915.

Les Actionnaires approuvent la Fusion de la Société Absorbée et de la Société, par laquelle la Société absorbera la Société Absorbée suite à la Fusion conformément au CSC et à la Loi de 1915, ainsi que décrit dans le Projet de Fusion que les Actionnaires approuvent en toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception et sans réserve.

Les Actionnaires approuvent particulièrement que la date de prise d'effet de la Fusion, conformément à l'article 261 (2) e) de la Loi de 1915 - i.e. la date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées pour des besoins comptables comme étant effectuées pour le compte de la Société - est convenue comme étant le 1 octobre 2014 (0 h 00 (CET)); à partir du 1^{er} octobre 2014 (0 h 01 (CET)) les opérations commerciales de la Société Absorbée seront considérées pour des besoins comptables comme étant effectuées pour le compte de la Société.

Troisième résolution

Les Actionnaires reconnaissent et approuvent que par suite de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et que tous les actifs et passifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société par voie de transmission universelle conformément à l'article 274 de la Loi de 1915. Par conséquent, les droits et obligations existants (contractuels ou autres) de la Société Absorbée envers des tiers et les relations légales de la Société Absorbée seront transférés à la Société par opération de la loi.

Les Actionnaires reconnaissent qu'entre les sociétés fusionnantes et à l'égard des tiers, la Fusion sera effective à la date à laquelle les présentes résolutions seront publiées au Mémorial conformément aux articles 273ter et 9 de la Loi de 1915.

Les Actionnaires reconnaissent que conformément à l'article 268 (1) de la Loi de 1915, les créanciers des sociétés fusionnantes, dont les créances sont antérieures à la date de publication des présentes résolutions au Mémorial, peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les deux mois de cette publication, demander au magistrat président la chambre du Tribunal d'Arrondissement, dans le ressort duquel la Société a son siège social, siégeant en matière commerciale et en matière de référé, la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues, au cas où la Fusion réduirait le gage de ces créanciers ou entraverait le recouvrement de leurs créances.

Vérification notariale et Certification

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi de 1915, le notaire (i) déclare avoir vérifié et certifie l'existence et la légalité des actes juridiques et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion et atteste l'exact accomplissement des actes et formalités antérieurs à la fusion relatifs à la Société, (ii) confirme avoir reçu du tribunal polonais le certificat attestant l'exact accomplissement des actes et formalités antérieurs à la fusion relatifs à la Société Absorbée et (iii) déclare avoir vérifié et certifie la légalité de l'accomplissement de la Fusion, spécialement le fait que la Société et la Société Absorbée ont approuvé le Projet de Fusion dans des termes identiques.

Frais et déclaration

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

L'acte a été lu aux comparants connus du notaire par leur nom, prénom, statut civil et résidence, les comparants signent l'acte avec le notaire.

Signé: P. BRAUSCH, F. DAVISTER, J. MERCKX, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 22 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49197. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2014168019/278.

(140191026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

LSREF3 Octopus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.635.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 182.248.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of October,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 42,518,625.- (forty-two million five hundred eighteen thousand six hundred twenty-five euro) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 91796 (the Shareholder),

hereby represented by Mr. Gianpiero Saggi, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 9 October 2014,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF3 Octopus Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 4,795,500.- (four million seven hundred ninety-five thousand five hundred euro), registered with the RCS under number B 182248 and incorporated under the initial name of LSREF3 Lux Investments IV S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 29 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") dated 16 January 2014 number 147, which articles of incorporation have been amended for the last time on 2nd October 2014 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial (the "Company").

The appearing party, through its proxyholder, declared and requested the undersigned notary to state that:

A. The entire issued share capital represented by 38,364 (thirty-eight thousand three hundred sixty-four) shares is held by the Shareholder.

B. The Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented at this extraordinary decision of the Shareholder so that the decisions can be validly taken on all the items of the below agenda.

C. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. (a) Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 160,000.- (one hundred sixty thousand euro) so as to reduce it from its current amount of EUR 4,795,500.- (four million seven hundred ninety-five thousand five hundred euro) to an amount of EUR 4,635,500.- (four million six hundred thirty-five thousand five hundred euro) by way of the cancellation of 1,280 (one thousand two hundred eighty) ordinary shares (the Cancelled Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 160,000.- (one

hundred sixty thousand euro), and as a result thereof (b) reimbursement to the Shareholder of an aggregate amount of EUR 160,000.- (one hundred sixty thousand euro).

2. As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital decrease proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 4,635,500.- (four million six hundred thirty-five thousand five hundred euro), represented by 37,084 (thirty-seven thousand eighty-four) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

3. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, then asked the undersigned notary to record its resolutions as follows:

First resolution

The Shareholder resolves to:

(a) decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 160,000.- (one hundred sixty thousand euro) to reduce it from its current amount of EUR 4,795,500.- (four million seven hundred ninety-five thousand five hundred euro) represented by 38,364 (thirty-eight thousand three hundred sixty-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, to an amount of EUR 4,635,500.- (four million six hundred thirty-five thousand five hundred euro), represented by 37,084 (thirty-seven thousand eighty-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 1,280 (one thousand two hundred eighty) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, representing an aggregate nominal value of EUR 160,000.- (one hundred sixty thousand euro), and as a result thereof,

(b) reimburse to the Shareholder an aggregate amount of EUR 160,000.- (one hundred sixty thousand euro).

As a consequence of the above-resolved share capital decrease, the Shareholder now holds 37,084 (thirty-seven thousand eighty-four) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 4,635,500.- (four million six hundred thirty-five thousand five hundred euro), represented by 37,084 (thirty-seven thousand eighty-four) ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each.”

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the Cancelled Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix octobre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 42.518.625,- (quarante-deux million cinq cent dix-huit mille six cent vingt-cinq euros) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 91796 (l'Associé),

ici représentée par M. Gianpiero Saddi, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 octobre 2014,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF3 Octopus Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de EUR 4.795.500,- (quatre millions sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents euros), immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 182248, et constituée sous le nom initial de LSREF3 Lux Investments IV S.à r.l. selon un acte du notaire instrumentaire, daté du 29 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 16 janvier 2014, numéro 147, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 2 octobre 2014 par un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial (la Société).

La partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

A. La totalité du capital social, représentée par 38.364 (trente-huit mille trois cent soixante-quatre) parts sociales, est détenu par l'Associé.

B. L'Associé est représenté en vertu d'une procuration de sorte que toutes les parts sociales émises par la Société sont représentées à cette décision extraordinaire de l'Associé et toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour ci-après.

C. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. (a) Réduction du capital social de la Société par un montant de EUR 160.000,- (cent soixante mille euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 4.795.500,- (quatre millions sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 4.635.500,- (quatre millions six cent trente-cinq mille cinq cents euros), par voie d'annulation de 1.280 (mille deux cent quatre-vingt) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Annulées), ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 160.000,- (cent soixante mille euros), et ainsi (b) remboursement à l'Associé d'un montant total de EUR 160.000,- (cent soixante mille euros);

2. En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 4.635.500,- (quatre millions six cent trente-cinq mille cinq cents euros) représenté par 37.084 (trente-sept mille quatre-vingt-quatre) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de:

(a) réduire le capital social de la Société, par un montant de EUR 160.000,- (cent soixante mille euros) afin de le réduire de son montant actuel de EUR 4.795.500,- (quatre millions sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents euros), représenté par 38.364 (trente-huit mille trois cent soixante-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 4.635.500,- (quatre millions six cent trente-cinq mille cinq cents euros) représenté par 37.084 (trente-sept mille quatre-vingt-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 1.280 (mille deux cent quatre-vingt) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant une valeur nominale globale de EUR 160.000,- (cent soixante mille euros), et ainsi,

(b) rembourser à l'Associé un montant global de EUR 160.000,- (cent soixante mille euros).

Suite à la réduction de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 38.364 (trente-huit mille trois cent soixante-quatre) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 4.635.500,- (quatre millions six cent trente-cinq mille cinq cents euros) représenté par 37.084 (trente-sept mille quatre-vingt-quatre) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou tout employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Parts Sociales Annulées dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point dans le registre de parts sociales de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47940. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 octobre 2014.

Référence de publication: 2014166471/171.

(140189627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2014.

AEF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 613.000.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 101.687.

Fidare, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 26.949.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of October;

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

1) AEF Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101687, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, then notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, on June 29, 2004 published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) under number 918 dated September 14, 2004, which articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary on September 24, 2010, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) under number 2418 dated November 10, 2010 (the "Absorbing Company"),

duly represented by Mr. Gianpiero Saddi, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on August 28, 2014;

2) Fidare S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 26949, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, then notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on November 16, 1987, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), under number 34 dated February 9, 1988, which articles of association have been amended for the last time pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary on December 9, 2011, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) under number 3226 dated December 31, 2011 (the "Absorbed Company" and together with the Absorbing Company, the "Merging Companies"),

duly represented by Mr. Gianpiero Saddi, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on August 28, 2014.

The said proxies, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the merger of the Merging Companies as follows:

MERGER

(A) The corporate capital of the Absorbing Company is set out at six hundred thirteen million Euros (EUR 613,000,000.-) represented by twenty-four million five hundred twenty thousand (24,520,000) corporate units fully paid up and having a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each. The share capital of the Absorbed Company is set out at three million two hundred thousand Euros (EUR 3,200,000.-) represented by two million two hundred forty-five thousand seven hundred twenty (2,245,720) shares fully paid up and without designation of par value.

(B) The Absorbing Company holds the entire share capital of the Absorbed Company.

(C) The board of directors of the Absorbed Company and the board of managers of the Absorbing Company resolved to merge the Merging Companies by absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company (the “Merger”).

(D) Given that the Absorbing Company is the sole shareholder of the Absorbed Company and therefore holds the entire share capital of the Absorbed Company, the Merger is subject to the provisions of articles 278 to 280 of the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Company Law”).

(E) The board of managers of the Absorbing Company and the board of directors of the Absorbed Company have drawn up a common draft terms of merger pursuant to the provisions of articles 261 and 278 of the Company Law.

(F) The common draft terms of merger have been recorded in a notarial deed dated August 29, 2014, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) under number 2412 dated September 9, 2014.

(G) Where required, the sole member of the Absorbing Company has been entitled, at least one month before the Merger takes effect as between the Merging Companies, to inspect the documents mentioned in article 267§1 a), b) and c) of the Company Law free of charge and upon its request.

(H) The sole member of the Absorbing Company has not required to be called in a general meeting of the Absorbing Company in order to decide whether to approve the Merger in accordance with article 279§1 (c) of the Company Law.

(I) A period of one month has lapsed since the publication of the common draft terms of merger in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

(J) As a result of such Merger, all assets and liabilities of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company and, in particular, all the corporate units held by the Absorbed Company in Espadon Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135817 (“Espadon Investments S.à r.l.”), so that the entire corporate capital of Espadon Investments S.à r.l. is henceforth held by the Absorbing Company as at the date of this notarial deed mentioned above.

The foregoing being stated, the Absorbed Company, following its absorption by the Absorbing Company, ceases to exist and its shares being cancelled.

The Merger is effective as at the date of this notarial deed as mentioned above.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by AEF Holding S.à r.l., as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6500.

Statement

In accordance with Article 271 of the Law, the undersigned notary declares having verified and certifies the existence and validity of the legal acts and formalities required of the Merging Companies and of the common draft terms of merger.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française de ce qui précède:

L’an deux mille quatorze, le dixième jour du mois d’octobre;

Par devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

ONT COMPARU:

1) AEF Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.687, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 juin

2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 918, en date du 14 septembre 2004, lesquels statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié reçu pardevant le notaire instrumentant en date du 24 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2418, en date du 10 novembre 2010 (la «Société Absorbante»),

ici dûment représentée par M. Gianpiero Saddi, employé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à Luxembourg en date du 28 août 2014;

2) Fidare S.A., une société anonyme valablement constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 74, rue Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 26.949, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 novembre 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 34, en date du 9 février 1988, lesquels statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié reçu pardevant le notaire instrumentant en date du 9 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3226, en date du 31 décembre 2011 (la «Société Absorbée» et ensemble avec la Société Absorbante, les «Sociétés»),

ici dûment représentée par M. Gianpiero Saddi, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à Luxembourg en date du 28 août 2014.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter la fusion des Sociétés comme suit:

FUSION

(A) Le capital social de la Société Absorbante est fixé à six cent treize millions d'Euros (EUR 613.000.000,-) représenté par vingt-quatre millions cinq cent vingt mille (24.520.000) parts sociales entièrement libérées et ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune. Le capital social de la Société Absorbée est fixé à trois millions deux cents mille Euros (EUR 3.200.000,-) représenté par deux millions deux cent quarante-cinq mille sept cent vingt (2.245.720) actions entièrement libérées et sans désignation de valeur nominale.

(B) La Société Absorbante détient l'intégralité du capital social de la Société Absorbée.

(C) Le conseil d'administration de la Société Absorbée et le conseil de gérance de la Société Absorbante ont décidé de fusionner les Sociétés par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (la «Fusion»).

(D) Dans la mesure où la Société Absorbante est l'actionnaire unique de la Société Absorbée et détient de ce fait l'intégralité du capital social de la Société Absorbée, la Fusion est soumise aux dispositions des articles 278 à 280 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»).

(E) Le conseil de gérance de la Société Absorbante et le conseil d'administration de la Société Absorbée ont établi un projet commun de fusion conformément aux dispositions des articles 261 et 278 de la Loi sur les Sociétés.

(F) Le projet commun de fusion a été établi sous forme d'acte notarié en date du 29 août 2014 et a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2412 du 9 septembre 2014.

(G) Lorsque requis, l'associé unique de la Société Absorbante a eu le droit, un mois au moins avant que la Fusion ne prenne effet entre les Sociétés, de prendre connaissance des documents indiqués à l'article 267§1 a), b) et c) de la Loi sur les Sociétés sans frais et sur simple demande.

(H) L'associé unique de la Société Absorbante n'a pas demandé la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion conformément à l'article 279§1 c) de la Loi sur les Sociétés.

(I) Le délai d'un mois s'est écoulé depuis la publication du projet commun de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

(J) En conséquence de cette Fusion, l'intégralité des actifs et passifs de la Société Absorbée est transférée à la Société Absorbante et, en particulier, toutes les parts sociales détenues par la Société Absorbée dans Espadon Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135817 («Espadon Investments S.à r.l.»), de sorte que l'intégralité du capital social de Espadon Investments S.à r.l. est désormais détenue par la Société Absorbante à la date du présent acte notarié indiquée ci-dessus.

Ceci étant exposé, la Société Absorbée, après avoir été absorbée par la Société Absorbante, cesse d'exister et ses actions sont annulées.

La Fusion est effective à partir de la date du présent acte notarié comme indiquée ci-dessus.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui seront en pris en charge par AEF Holding S.à r.l., en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de EUR 6500.

Déclaration

Conformément aux dispositions de l'article 271 de la Loi sur les Sociétés, le notaire instrumentant déclare d'avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux Sociétés ainsi qu'au projet commun de fusion.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 octobre 2014. LAC/2014/47928. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2014.

Référence de publication: 2014163711/159.

(140186455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2014.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.921.750,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of October.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the Bermuda Registrar of Companies (LSGH), hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 13 October 2014;

2. Lone Star Global Holdings II Limited, a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 45594 with the Bermuda Registrar of Companies, hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 13 October 2014;

3. Lone Star Global Lendings II Limited, a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 45592 with the Bermuda Registrar of Companies, hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 13 October 2014;

4. Lone Star Global Lendings III Limited, a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 48370 with the Bermuda Registrar of Companies (LSG Lendings III),

hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 13 October 2014;

5. LSF Lux Holdings XVI, Ltd., a limited liability company established in Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under number 48374 with the Bermuda Registrar of Companies, and

hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 13 October 2014;

6. LSREF3 Lagoon Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 6,017,000.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (the RCS) under number B 181540,

hereby represented by Mr. Gianpiero SADDI, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, on 13 October 2014.

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Lone Star Capital Investments S.à r.l.", registered with the RCS under number B 91796, established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 8 August 2014, not yet published in the Mémorial (the Articles of Association).

The Shareholders declare that the entire share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting, which is as follows:

Agenda

1. Registration of the share capital increase of 15 September 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 15 September 2014;
2. Registration of the share capital increase of 7 October 2014 decided under the authorised share capital by the resolutions of the Company's board of managers dated 7 October 2014;
3. Decrease of the share capital of the Company from its current amount of EUR 42,518,625.- (forty-two million five hundred eighteen thousand six hundred twenty-five euro) by an amount of EUR 596,875.- (five hundred ninety-six thousand eight hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 41,921,750.- (forty-one million nine hundred twenty-one thousand seven hundred fifty euro) by the cancellation of 4,775 (four thousand seven hundred and seventy-five) class C-9 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro); and
4. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the resolutions proposed above.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 15 September 2014 (the Resolutions I), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 42,295,625.- (forty-two million two hundred ninety-five thousand six hundred twenty-five euro) represented by 338,365 (three hundred thirty-eight thousand three hundred sixty-five) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes, to an amount of EUR 42,395,625.- (forty-two million three hundred ninety-five thousand six hundred twenty-five euro) represented by 339,165 (three hundred thirty-nine thousand one hundred sixty-five) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes; and

(b) to issue 800 (eight hundred) new class A-9 shares (the New A-9 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSG Lendings III, previously mentioned.

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New A-9 Shares by LSG Lendings III, in accordance with the Resolutions I.

The payment of the New A-9 Shares has been made for value on 15 September 2014 by LSG Lendings III, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 42,395,625.- (forty-two million three hundred ninety-five thousand six hundred twenty-five euro) as of 15 September 2014.

Second resolution

Article 7 of the Company's articles of association provides for an authorised share capital and therefore authorises the managers of the Company to increase the issued share capital of the Company within such authorised share capital which has been fixed at EUR 100,000,000.-.

In accordance with the resolutions' excerpt of the Company's board of managers dated 7 October 2014 (the Resolutions II), the Company's board of managers has decided:

(a) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 123,000.- (one hundred twenty-three thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 42,395,625.- (forty-two million three hundred ninety-five

thousand six hundred twenty-five euro) represented by 339,165 (three hundred thirty-nine thousand one hundred sixty-five) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes, to an amount of EUR 42,518,625.- (forty-two million five hundred eighteen thousand six hundred twenty-five euro) represented by 340,149 (three hundred forty thousand one hundred forty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes;

(b) to issue 984 (nine hundred eighty-four) new class D-3 shares (the New D-3 Shares), having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each; entirely subscribed by LSGH, previously mentioned; and

(c) to allocate EUR 102.12 (one hundred two euro and twelve cents) to the share premium account of the Company out of the aggregate contribution of LSGH of EUR 123,102.12 (one hundred twenty-three thousand one hundred two euro and twelve cents).

The Shareholders pre-named and represented as stated here above, declare and accept that the Company's board of managers accepted the subscription to, and payment of the New D-3 Shares by LSGH, in accordance with the Resolutions II.

The payment of the New D-3 Shares has been made for value on 7 October 2014 by LSGH, evidence of which has been given to the Company's board of managers on such date.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital was thus fixed at EUR 42,518,625.- (forty-two million five hundred eighteen thousand six hundred twenty-five euro) as of 7 October 2014.

Third resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 596,875.- (five hundred ninety-six thousand eight hundred seventy-five euro) to bring it from its current amount of EUR 42,518,625.- (forty-two million five hundred eighteen thousand six hundred twenty-five euro) represented by 340,149 (three hundred forty thousand one hundred forty-nine) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes, to an amount of EUR 41,921,750.- (forty-one million nine hundred twenty-one thousand seven hundred fifty euro) represented by 335,374 (three hundred thirty-five thousand three hundred seventy-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into 58 (fifty-eight) classes, by way of (a) cancellation of 4,775 (four thousand seven hundred seventy-five) class C-9 shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, being held by LSG Lendings III, previously mentioned and (b) reimbursement to LSG Lendings III of an amount of EUR 596,875.- (five hundred ninety-six thousand eight hundred seventy-five euro).

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend Article 6 of the Company's Articles of Association, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 41,921,750.- (forty-one million nine hundred twenty-one thousand seven hundred fifty euro) represented by 335,374 (three hundred thirty-five thousand three hundred seventy-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, divided into classes as follows:

1. 610 class B shares;
2. 545 class J-1 shares;
3. 8 class K-1 shares;
4. 9,985 class A-2 shares;
5. 1,271 class B-2 shares;
6. 7,476 class C-2 shares;
7. 5,109 class E-2 shares;
8. 10 class H-2 shares;
9. 2,195 class K-2 shares;
10. 692 class L-2 shares;
11. 2,820 class V-2 shares;
12. 509 class AA-2 shares;
13. 1 class BB-2 share;
14. 124 class GG-2 shares;
15. 1,191 class HH-2 shares;
16. 9,758 class D-3 shares;

17 720 class I-3 shares;
18 3,228 class K-3 shares;
19 24 class M-3 shares;
20 216 class N-3 shares;
21 2,731 class O-3 shares;
22 40,279 class Q-3 shares;
23 2,238 class U-3 shares;
24 502 class W-3 shares;
25 543 class X-3 shares;
26 440 class Y-3 shares;
27 416 class AA-3 shares;
28 32 class BB-3 shares;
29 221 class DD-3 shares;
30 50 class EE-3 shares;
31 13 class FF-3 shares;
32 378 class II-3 shares;
33 161 class KK-3 shares;
34 6,463 class A-4 shares;
35 30,221 class B-4 shares;
36 47 class C-4 shares;
37 4,365 class D-4 shares;
38 2,777 class E-4 shares;
39 4,142 class F-4 shares;
40 4,377 class A-5 shares;
41 3,545 class C-5 shares;
42 3,362 class E-5 shares;
43 2 class F-5 shares;
44 602 class B-6 shares;
45 707 class C-6 shares;
46 8 Class E-6 shares
47 931 class A-7 shares;
48 10,545 class B-7 shares;
49 1,943 Class C-7 shares
50 8,200 class A-8 shares;
51 4,184 class B-8 shares;
52 4,217 class C-8 shares;
53 6,427 class D-8 shares;
54 393 class F-8 shares;
55 16,774 class A-9 shares;
56 77,754 class B-9 shares;
57 36,984 class C-9 shares; and
58 11,908 class D-9 shares

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registrar of Companies des Bermudes (LSGH),

ici représentée par M Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 13 octobre 2014;

2. Lone Star Global Holdings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45594 auprès du Registrar of Companies des Bermudes,

ici représentée par M Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 13 octobre 2014;

3. Lone Star Global Lendings II Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 45592 auprès du Registrar of Companies des Bermudes,

ici représentée par M Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 13 octobre 2014;

4. Lone Star Global Lendings III Limited, une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 48370 auprès du Registrar of Companies des Bermudes (LSG Lendings III),

ici représentée par M Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 13 octobre 2014;

5. LSF Lux Holdings XVI, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 48374 auprès du Registrar of Companies des Bermudes, et

ici représentée par M Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 13 octobre 2014;

6. LSREF3 Lagoon Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 6.017.000,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 181540,

ici représentée par M Gianpiero SADDI, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 octobre 2014.

collectivement désignés ci-après comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée «Lone Star Capital Investments S.à r.l.», enregistrée auprès du RCS sous le numéro B 91796, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l'Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg (la Société), constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire alors de résidence à Luxembourg, du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) N° 311 du 22 mars 2003, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 août 2014, non encore publié au Mémorial (les Statuts).

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui est le suivant:

Ordre du jour

1. Constatation de l'augmentation de capital du 15 septembre 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 15 septembre 2014;

2. Constatation de l'augmentation de capital du 7 octobre 2014 décidée sous le capital autorisé par les résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 7 octobre 2014;

3. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 42.518.625,- (quarante-deux millions cinq cent dix-huit mille six cent vingt-cinq euros) par un montant de EUR 596.875,- (cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-quinze euros) pour le porter à un montant de EUR 41.921.750,- (quarante et un millions neuf cent vingt et un mille sept cent cinquante euros) par le biais de l'annulation de 4.775 (quatre mille sept cent soixante-quinze) parts sociales de classe C-9 ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune; et

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 15 septembre 2014 (les Résolutions I), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 42.295.625,- (quarante-deux millions deux cent quatre-vingt-quinze mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 338.365 (trois cent trente-huit mille trois cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes, à un montant de EUR 42.395.625,- (quarante-deux millions trois cent quatre-vingt-quinze mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 339.165 (trois cent trente-neuf mille cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes; et

b) d'émettre 800 (huit cents) nouvelles parts sociales de classe A-9 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-9), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSG Lendings III, pré-ommé;

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, ont accepté la souscription et le paiement par LSG Lendings III des Nouvelles Parts Sociales de classe A-9, suivant les Résolutions I.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-9 a été effectué le 15 septembre 2014 par LSG Lendings III, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 42.395.625,- (quarante-deux millions trois cent quatre-vingt-quinze mille six cent vingt-cinq euros) à compter du 15 septembre 2014.

Deuxième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise ainsi les gérants de la Société à augmenter le capital de la Société sous ce capital autorisé qui a été fixé à EUR 100.000.000,-.

Suivant l'extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 7 octobre 2014 (les Résolutions II), le conseil de gérance de la Société a décidé:

a) d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 123.000,- (cent vingt-trois mille euros) en vue de le faire passer d'un montant de EUR 42.395.625,- (quarante-deux millions trois cent quatre-vingt-quinze mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 339.165 (trois cent trente-neuf mille cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes, à un montant de EUR 42.518.625,- (quarante-deux millions cinq cent dix-huit mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 340.149 (trois cent quarante mille cent quarante-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes;

b) d'émettre 984 (neuf cent quatre-vingt-quatre) nouvelles parts sociales de classe D-3 (les Nouvelles Parts Sociales de classe D-3), ayant chacune une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros), entièrement souscrites par LSGH; et

c) d'allouer EUR 102,12 (cent deux euros et douze cents) au compte de prime d'émission de la Société sur l'apport totale de LSGH de EUR 123.102.12 (cent vingt-trois mille cent deux euros et douze cents).

Les Associés, préqualifiés et représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent et acceptent que le conseil de gérance de la Société, ont accepté la souscription et le paiement par LSGH des Nouvelles Parts Sociales de classe D-3, suivant les Résolutions II.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe D-3 a été effectué le 7 octobre 2014 par LSGH, la preuve en a été apportée au conseil de gérance de la Société ce même jour.

Une copie d'un extrait de compte démontrant le versement du montant de la souscription a été présentée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société était donc fixé à un montant de EUR 42.518.625,- (quarante-deux millions cinq cent dix-huit mille six cent vingt-cinq euros) à compter du 7 octobre 2014.

Troisième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 596.875,- (cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-quinze euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 42.518.625,- (quarante-deux millions cinq cent dix-huit mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 340.149 (trois cent quarante mille cent quarante-neuf) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées

en 58 (cinquante-huit) classes, à un montant de EUR 41.921.750,- (quarante et un millions neuf cent vingt et un mille sept cent cinquante euros), représenté par 335.374 (trois cent trente-cinq mille trois cent soixante-quatorze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 58 (cinquante-huit) classes, par le biais de (a) l'annulation de 4.775 (quatre mille sept cent soixante-quinze) parts sociales de classe C-9, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par LSG Lendings III, et (b) le remboursement à LSG Lendings III d'un montant de EUR 596.875,- (cinq cent quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-quinze euros).

Quatrième résolution

A la suite des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 41.921.750,- (quarante et un millions neuf cent vingt et un mille sept cent cinquante euros), représenté par 335.374 (trois cent trente-cinq mille trois cent soixante-quatorze) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 610 parts sociales de classe B;
2. 545 parts sociales de classe J-1;
3. 8 parts sociales de classe K-1;
4. 9.985 parts sociales de classe A-2;
5. 1.271 parts sociales de classe B-2;
6. 7.476 parts sociales de classe C-2;
7. 5.109 parts sociales de classe E-2;
8. 10 parts sociales de classe H-2;
9. 2.195 parts sociales de classe K-2;
10. 692 parts sociales de classe L-2;
11. 2.820 parts sociales de classe V-2;
12. 509 parts sociales de classe AA-2;
13. 1 part sociale de classe BB-2;
14. 124 parts sociales de classe GG-2;
15. 1.191 parts sociales de classe HH-2;
16. 9.758 parts sociales de classe D-3;
17. 720 parts sociales de classe I-3;
18. 3.228 parts sociales de classe K-3;
19. 24 parts sociales de classe M-3;
20. 216 parts sociales de classe N-3;
21. 2.731 parts sociales de classe O-3;
22. 40.279 parts sociales de classe Q-3;
23. 2.238 parts sociales de classe U-3;
24. 502 parts sociales de classe W-3;
25. 543 parts sociales de classe X-3;
26. 440 parts sociales de classe Y-3;
27. 416 parts sociales de classe AA-3;
28. 32 parts sociales de classe BB-3;
29. 221 parts sociales de classe DD-3;
30. 50 parts sociales de classe EE-3;
31. 13 parts sociales de classe FF-3;
32. 378 parts sociales de classe II-3;
33. 161 parts sociales de classe KK-3;
34. 6.463 parts sociales de classe A-4;
35. 30.221 parts sociales de classe B-4;
36. 47 parts sociales de classe C-4;
37. 4.365 parts sociales de classe D-4;
38. 2.777 parts sociales de classe E-4;
39. 4.142 parts sociales de classe F-4;

40 4.377 parts sociales de classe A-5;
41 3.545 parts sociales de classe C-5;
42 3.362 parts sociales de classe E-5;
43 2 parts sociales de classe F-5;
44 602 parts sociales de classe B-6;
45 707 parts sociales de classe C-6;
46 8 parts sociales de classe E-6;
47 931 parts sociales de classe A-7;
48 10.545 parts sociales de classe B-7;
49 1.943 parts sociales de classe C-7;
50 8.200 parts sociales de classe A-8;
51 4.184 parts sociales de classe B-8;
52 4.217 parts sociales de classe C-8;
53 6.427 parts sociales de classe D-8;
54 393 parts sociales de classe F-8;
55 16.774 parts sociales de classe A-9;
56 77.754 parts sociales de classe B-9;
57 36.984 parts sociales de classe C-9; and
58 11.908 parts sociales de classe D-9.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48604. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014167905/406.

(140191526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Famar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 191.373.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre octobre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

FAMAR SOCIETE ANONYME DE PARTICIPATIONS ET D'ADMINISTRATION D'ENTREPRISES PHARMACEUTIQUES, (en abrégé FAMAR S.A.) («FAMAR S.A.»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 111.772, («l'Associé unique»),

ici représentée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 octobre 2014, laquelle après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que lors de la constitution de la société FAMAR HOLDING S.à r.l. suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 octobre 2014 («l'Acte notarié») portant le numéro 7429 du Répertoire du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, il s'est glissé deux erreurs matérielles tant dans la version anglaise que dans la version française.

(l) En effet, l'article 3 des statuts relatif à l'objet social a été erronément indiqué comme suit:

Version anglaise:

« Art. 3.

1. The objects of the Company are the following:

(a) to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any form whatsoever in any company of any nationality, and the administration, management, control and development of those participations;

(b) organisation, administration and management of subsidiary enterprises and operations relating thereto;

(c) provision of scientific support and information to pharmaceuticals companies that are part of the group of companies to which the Company belongs;

(d) provision of all financial advisory services to companies in the group to which the Company belongs, preparation of all financial and technical studies, applications and methods relating to the rationalisation of the functioning of the companies on behalf of the group of companies to which the Company belongs;

(e) to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and/or affiliates, any guarantee in any form whatsoever;

(f) representation of semi-foreign and foreign enterprises, of any corporate form, with identical or similar objectives;

(g) the acquisition, the creation, the holding and the assignment, as well as the licensing and the sub-licensing of all kinds of intellectual property rights, including without limitation, trademarks, patents, copyrights and licenses of all kinds. The Company may act as licensor or licensee and it may carry out all operations which may be useful or necessary to manage, develop and profit from its portfolio of intellectual property rights; and

(h) any operation relating to the above-mentioned objects;

2. With a view to fulfilling the objects set out under 1. hereinabove, the Company may carry out any related activity issuing from or necessarily linked to all the above-mentioned activities; furthermore, the execution of any other similar or related activity is authorised in accordance with the company objective.”

alors qu'il aurait fallu indiquer:

« Art. 3.

1. The objects of the Company are the following:

(a) to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any form whatsoever in any company of any nationality, and the administration, management, control and development of those participations;

(b) organisation, administration and management of subsidiary enterprises and operations relating thereto;

(c) provision of scientific support and information to pharmaceuticals companies that are part of the group of companies to which the Company belongs;

(d) provision of all financial advisory services to companies in the group to which the Company belongs, preparation of all financial and technical studies, applications and methods relating to the rationalisation of the functioning of the companies on behalf of the group of companies to which the Company belongs;

(e) to grant to companies in which the Company has a direct or indirect participation and/or affiliates, any guarantee in any form whatsoever;

(f) representation of semi-foreign and foreign enterprises, of any corporate form, with identical or similar objectives;

(g) the acquisition, the creation, the holding and the assignment, as well as the licensing and the sub-licensing of all kinds of intellectual property rights, including without limitation, trademarks, patents, copyrights and licenses of all kinds. The Company may act as licensor or licensee and it may carry out all operations which may be useful or necessary to manage, develop and profit from its portfolio of intellectual property rights;

(h) to borrow in any form, except by way of public offer, to issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities, and to lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies;

(i) to use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks; and

(j) any operation relating to the above-mentioned objects;

2. With a view to fulfilling the objects set out under 1. hereinabove, the Company may carry out any related activity issuing from or necessarily linked to all the above-mentioned activities; furthermore, the execution of any other similar or related activity is authorised in accordance with the company objective.”

En version française:

« Art. 3. Objet social.

1. La Société peut réaliser les objets suivants:

(a) Accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise de toute nationalité, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

(b) Organisation, administration et gestion d'entreprises filiales et opérations y relatives.

(c) Soutien scientifique et information aux sociétés pharmaceutiques faisant partie du même groupe de sociétés auquel appartient la Société.

(d) Prestation de tous services en qualité de conseiller financier aux sociétés du groupe auquel appartient la Société, élaboration de toutes études financières et techniques, applications et méthodes relatives à la rationalisation du fonctionnement des sociétés pour le compte du groupe de sociétés auquel appartient la Société.

(e) La Société peut accorder des garanties sous toutes formes à toute société dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société.

(f) Représentation d'entreprises semi-étrangères et étrangères, sous toutes formes sociales, lesquelles ont des objectifs identiques ou similaires.

(g) La Société a pour objet aussi l'acquisition, la détention et le transfert, ainsi que l'octroi de licences et de sous-licences de droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, y inclus et sans y être limité les marques, les brevets d'invention, les droits d'auteur et les licences de toutes sortes. La Société peut agir comme concédant de licence ou licenciée et peut mettre en oeuvre toutes opérations pouvant être utiles ou nécessaires pour gérer, développer et tirer profit de son portefeuille de droits de propriété intellectuelle.

(h) Toute opération relative aux objets susmentionnés.

2. En vue d'accomplir les objets indiqués sous 1. ci-dessus, la Société pourra accomplir toute activité relative émanant ou obligatoirement liée à toutes les activités susmentionnées, ainsi que l'exécution de toute autre activité similaire ou relative, est autorisée conformément à l'objectif social».

alors qu'il aurait fallu indiquer:

« **Art. 3. Objet social.**

1. La Société peut réaliser les objets suivants:

(a) Accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise de toute nationalité, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

(b) Organisation, administration et gestion d'entreprises filiales et opérations y relatives.

(c) Soutien scientifique et information aux sociétés pharmaceutiques faisant partie du même groupe de sociétés auquel appartient la Société.

(d) Prestation de tous services en qualité de conseiller financier aux sociétés du groupe auquel appartient la Société, élaboration de toutes études financières et techniques, applications et méthodes relatives à la rationalisation du fonctionnement des sociétés pour le compte du groupe de sociétés auquel appartient la Société.

(e) La Société peut accorder des garanties sous toutes formes à toute société dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société.

(f) Représentation d'entreprises semi-étrangères et étrangères, sous toutes formes sociales, lesquelles ont des objectifs identiques ou similaires.

(g) La Société a pour objet aussi l'acquisition, la détention et le transfert, ainsi que l'octroi de licences et de sous-licences de droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, y inclus et sans y être limité les marques, les brevets d'invention, les droits d'auteur et les licences de toutes sortes. La Société peut agir comme concédant de licence ou licenciée et peut mettre en oeuvre toutes opérations pouvant être utiles ou nécessaires pour gérer, développer et tirer profit de son portefeuille de droits de propriété intellectuelle.

(h) Conclure tout type d'emprunts, sauf sous la forme d'offre publique, émettre, uniquement sous la forme de placement privé, des billets, des obligations, et tout type de garanties sur des dettes et des actions, prêter des fonds, en ce compris et sans limitation, ceux résultant de tout emprunt, à ses filiales, sociétés affiliées.

(i) Mettre en place toutes techniques et tous instruments financiers permettant la gestion de ses investissements et la couverture de son exposition contre les conséquences des évolutions des risques de crédit, des taux de change, des taux d'intérêts et tout autre risque.

(j) Toute opération relative aux objets susmentionnés.

2. En vue d'accomplir les objets indiqués sous 1. ci-dessus, la Société pourra accomplir toute activité relative émanant ou obligatoirement liée à toutes les activités susmentionnées, ainsi que l'exécution de toute autre activité similaire ou relative, est autorisée conformément à l'objectif social».

(II) L'apport en nature relatif à l'apport des marques a été erronément indiqué comme suit:

En version anglaise:*“Subscription - Payment*

The appearing party, FAMAR S.A., prenamed, declares to subscribe all of one million (1,000,000) shares of the Company and to make payment in full for all such shares together with a share premium of one hundred ninety-four million seven hundred twenty thousand euro (EUR 194,720,000.-) by the way of contributions in kind consisting of:

1/ the trademarks “FAMAR” and “FAMAR HEALTH CARE SERVICES” duly filed with Office Benelux de la Propriété Intellectuelle under the numbers 0960191 and 0960192, for a total amount of five million euro (EUR 5,000,000.-).

....”

alors qu’il aurait fallu indiquer:

“Subscription - Payment

The appearing party, FAMAR S.A., prenamed, declares to subscribe all of one million (1,000,000) shares of the Company and to make payment in full for all such shares together with a share premium of one hundred ninety-four million seven hundred twenty thousand euro (EUR 194,720,000.-) by the way of contributions in kind consisting of:

1/ the Benelux trademarks “FAMAR” and “FAMAR HEALTH CARE SERVICES” duly filed with Office Benelux de la Propriété Intellectuelle under the numbers 0960191 and 0960192, and international registrations "FAMAR" et "FAMAR HEALTH CARE SERVICES" duly filed with Office Mondial de la propriété intellectuelle under the numbers 1219128 et 1217433, for a total amount of five million euro (EUR 5,000,000.-).

....”

En version française:*«Souscription et paiement*

La partie comparante FAMAR S.A., précitée, déclare souscrire toutes les un million (1.000.000) parts sociales de la Société et de libérer intégralement ces parts ensemble avec une prime d’émission d’un montant de cent quatre-vingt-quatorze millions sept cent vingt mille euros (EUR 194.720.000.-) au moyen d’un apport en nature consistant:

1/ Les marques “FAMAR” et “FAMAR HEALTH CARE SERVICES” dûment enregistrée auprès de l’Office Benelux de la Propriété Intellectuelle sous les numéros 0960191 et 0960192, pour un montant de cinq millions d’euro (EUR 5.000.000.-).

...»

Il aurait fallu indiquer:

«Souscription et paiement

La partie comparante FAMAR S.A., précitée, déclare souscrire toutes les un million (1.000.000) parts sociales de la Société et de libérer intégralement ces parts ensemble avec une prime d’émission d’un montant de cent quatre-vingt-quatorze millions sept cent vingt mille euros (EUR 194.720.000.-) au moyen d’un apport en nature consistant:

1/ Les marques Benelux “FAMAR” et “FAMAR HEALTH CARE SERVICES” dûment enregistrées auprès de l’Office Benelux de la Propriété Intellectuelle sous les numéros 0960191 et 0960192 ainsi que les enregistrements internationaux "FAMAR" et "FAMAR HEALTH CARE SERVICES" dûment enregistrés auprès de l’Office Mondial de la propriété intellectuelle sous les numéros 1219128 et 1217433, pour un montant de cinq millions d’euro (EUR 5.000.000.-).

...»

Un rapport additionnel a été établi par le conseil d’administration de FAMAR S.A. en date du 23 octobre 2014, confirmant le contenu et la valeur de l’apport des marques, lequel rapport après avoir été signé par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que tous les autres articles et rubriques dudit acte de constitution restent inchangés et il prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 octobre 2014. Relation: LAC/2014/49738. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2014168387/181.

(140192039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.

Weychware Publishing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 29, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 182.109.

Im Jahre zweitausendvierzehn,

Den elften September,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz zu Düdelingen.

Ist erschienen:

Herr Hanns-Gottfried SCHMIDT, Kaufmann, geboren am 13. Mai 1944 in Theißen (Deutschland), berufsansässig in L-6783 Grevenmacher, 29, Op der Heckmill,

hier vertreten durch Herrn Philippe STANKO, Privatangestellter, berufsansässig in Grevenmacher, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift,

welche Vollmacht, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden,

Welcher Komparent erklärt zu handeln in seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Weychware Publishing S.à r.l., mit Sitz in L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 182 109, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Echternach amtierenden Notar Henri BECK, am 29. November 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 153 vom 17. Januar 2014.

Sodann erklärt der alleinige Gesellschafter, handelnd an Stelle einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, folgenden Beschluss zu fassen:

Einziger Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff, nach L-6783 Grevenmacher, 29, Op der Heckmill, zu verlegen und Artikel drei der Satzung abzuändern, zwecks Anpassung der Satzung an diesen Beschluss, um dieser Bestimmung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher. Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde in Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Bevollmächtigten des Komparenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: P. STANKO, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12371. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 19 septembre 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014147827/40.

(140167783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Paddington, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 168.530.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of September,

before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Deutsche Bank (Cayman) Limited, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Boundary Hall, Cricket Square, 171, Elgin Avenue, Grand Cayman KY1-1104,

acting on and for the behalf of its client, Merlin XI (Series 95), having registration number TU-212647 and registered address at 'Turner & Roulstone, Management Ltd., Strathvale, House, 90 North Church Street, P.O Box 2636, Grand Cayman KY1-1102, Cayman Islands (the Sole Shareholder);

hereby represented by Mrs Katharina Kahstein, employee of Oppenheim Asset Management Services S.à r.l., professional address at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (the Proxyholder), professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal on August 29, 2014.

The power of attorney of the appearing party, after having been signed *ne varietur* by the Proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

(A) The appearing party is the sole shareholder of Paddington, a Luxembourg investment company with variable capital - specialised investment fund (*société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé*), incorporated as public limited liability company (*société anonyme*) having its registered office at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168.530, incorporated on 24 April 2012 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, n°1162 on 9 May 2012 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation of the Company.

(B) Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares having full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

(C) The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

(1) decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (*liquidation volontaire*) with immediate effect;

(2) decision to appoint Oppenheim Asset Management Services S.à r.l., represented by Mr. Sascha Steinhardt, as liquidator of the Company (the Liquidator);

(3) decision to (i) confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg Act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), (ii) authorise the Liquidator to carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the Sole Shareholder, (iii) authorise the Liquidator to delegate, under its own responsibility, its powers, for specific operations or task, to one or several persons or entities, (iv) authorise the Liquidator to make advance payments of the liquidation proceeds (*boni de liquidation*) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Companies Act, and (v) to instruct the Liquidator to proceed to the distribution in kind of the of the sole investment of the Company to the Sole Shareholder;

(4) decision to instruct the Liquidator to issue a report on the liquidation, to refer to the books of the Company instead of drawing up an inventory, provided however, that where the books of the Company are not available the Liquidator shall draw up an inventory for this purpose, and authorisation to, under its own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of its powers to one or more proxies;

(5) decision to instruct KPMG Luxembourg S.à r.l. to issue a report on the liquidation;

(6) decision to charge the reasonable and justified liquidation costs to the Company;

(7) decision to acknowledge that the Liquidator will convene the Sole Shareholder to resolve on the closing of the liquidation.

(D) The Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (*liquidation volontaire*).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Oppenheim Asset Management Services S.à r.l., represented by Mr. Sascha Steinhardt, as Liquidator.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Companies Act.

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (*boni de liquidation*) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Companies Act.

The Liquidator is instructed to proceed to the distribution in kind of the sole investment of the Company to the Sole Shareholder.

For the avoidance of doubt, the Liquidator is vested with the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to issue a report on the liquidation.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct KPMG Luxembourg S.à r.l. to issue a report on the liquidation.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to charge the reasonable and justified liquidation costs of about 50.000 USD to the Company.

Seventh resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the Liquidator will convene the Sole Shareholder to resolve on the closing of the liquidation, which will be held, as soon as practicable after the Liquidator will have performed his duties in relation to the liquidation of the Company, with in substance the following agenda:

(1) presentation and approval of (i) the audited accounts for the financial year having ended on 31 December 2013 (the Annual Accounts) (ii) the audited interim accounts of the Company (the Interim Accounts) for the period having started on 1 January 2014 and having ended on 4th September 2014, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company (the Interim Period) and of (ii) the liquidation accounts as at the date of the extraordinary general meeting deciding to close the liquidation (the Liquidation Accounts);

(2) discharge (quitus) to the directors of the Company for the financial year having ended on 31 December 2013 and for the Interim Period;

(3) discharge (quitus) to KPMG Luxembourg S.à r.l. as the auditor of the Company for the financial year having ended on 31 December 2013 and for the Interim Period;

(4) presentation of the report of Oppenheim Asset Management Services S.à r.l., represented by Mr. Sascha Steinhardt (the Liquidator) in relation to the liquidation of the Company;

(5) presentation of the report of KPMG Luxembourg S.à r.l. in relation to the liquidation of the Company;

(6) discharge (quitus) to the Liquidator for the performance of his duties during and in connection with the liquidation of the Company;

(7) discharge (quitus) to KPMG Luxembourg S.à r.l. for the performance of its duties during and in connection with the liquidation of the Company;

(8) decision to close the liquidation of the Company;

(9) decision to grant the Liquidator the power to carry out the remaining actions related to the closing of the liquidation of the Company, in particular the payment of any such taxes, fees, expenses and other charges that may arise hereafter; and

(10) decision that the Company's documents and books shall be kept, for a period of five years from the date of publication of the closing of the liquidation, at the following address: 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with the present deed are estimated at EUR 1,300.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the Proxyholder of the Sole Shareholder, this notarial deed is worded only in English.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the Proxyholder of the Sole Shareholder, said Proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: K. KAHSTEIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 05 septembre 2014. Relation: RED/2014/1976. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 23. September 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014147637/122.

(140167875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Grove Second Unitholder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 190.444.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of August.

Before Us Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

GS Lux Management Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 88.045, having its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg,

represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

“Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is "Grove Second Unitholder S.à r.l.".

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The capital is fixed at twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-) represented by one million two hundred thousand (1,200,000) shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01.-) each.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by one or several Managers, who need not be shareholders.

In case of plurality of Managers, the Managers shall form a board of Managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. To the extent applicable and where the term "sole Manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of Managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole Manager".

The Managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.

The Shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

The general meeting of shareholders has the power to remove Managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another Manager may preside over the meeting, provided that no such chairman or presiding person shall have a casting or second vote.

Any Manager shall be entitled to appoint another Manager as his proxy (by notice in writing to the Board prior to the applicable meeting of the board of Managers) who will be entitled in the absence of his appointor to do all the things which his appointor is authorised or empowered to do and with the same number of votes as his appointor. A Manager who is also a proxyholder shall be entitled, in the absence of his appointor (1) to a separate vote(s) on behalf of his appointor in addition to his own vote(s) and (2) to be counted as part of the quorum of the board of Managers on his own account and in respect of the Manager for whom he is the proxy. To the extent permitted under applicable law, any Manager may represent one or more Manager as their proxy.

Managers of the board of Managers may participate in and hold a meeting using a conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other, shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any Manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of Managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of Managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends, provided that prior to such decision, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining Managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any Managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first Managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more Managers, who will be called Managing Director(s).

The Board of Managers may also delegate the power of company's representation to one or several Managers or to any other person, shareholder or not, who will represent individually or jointly the company for specific transactions as determined by the Board of Managers.

Any Manager, appointed as described in the previous paragraph, may issue a power of attorney, by his or her sole signature, as required, in order to give a special power to an attorney (ad hoc agent) to represent individually the Company for specific purposes as determined in the special power of attorney.

Art. 13. The Company is bound by the sole signature of any one (1) manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-).

For decisions having a value of an amount over ten thousand Pounds Sterling (GBP 10,000.-), the company is bound by the joint signature of at least two (2) managers or, where different classes of managers have been appointed, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

Art. 14. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 15. Unless resolutions are taken in accordance with the paragraphs below, resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders.

Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended; the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the general meeting of the shareholders or, as the case may be, by the sole shareholder. Any such decisions shall be adopted at a general meeting of shareholders or recorded in writing, as the case may be and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 17. Each year, as of 31 December, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the Managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the Luxembourg laws, and any other agreement entered into by the shareholders from time to time."

Transitory provision

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the one million two hundred thousand (1,200,000) shares have been subscribed by the sole shareholder "GS Lux Management Services S.à r.l.", predesignated, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the enacting notary by a bank certificate, which expressly states this.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

- 1) The number of Managers is fixed at two (2).
- 2) The following person is appointed as class A manager for an indefinite period with effect as of the date hereof:
 - Mrs. Marielle Stijger, born on 10 December 1969 in Capelle aan den IJssel, the Netherlands with professional address at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg
- 3) The following person is appointed as class B manager for an indefinite period with effect as of the date hereof:
 - Mr. Dominique Le Gal, born on 9 December 1971 at Savigny-Sur-Orge, France, with professional address at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg
- 4) The Company shall have its registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by their surname, given name, civil status and residence, the said representative signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour d'août.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

GS Lux Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 88.045 ayant son siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg,

représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte dans le but d'être enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «Grove Second Unitholder S.à r.l.».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont

imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000,-) divisé en un million deux cents mille (1.200.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

À moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. - Administration

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs Gérants, associés ou non.

En cas de pluralité de Gérants, les Gérants constituent un Conseil de Gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la société. Dans la mesure où le terme «Gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «Conseil de Gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «Gérant unique».

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée.

Les associés peuvent décider de nommer des Gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs Gérants de classe A et un ou plusieurs Gérants de classe B.

L'assemblée générale des associés peut révoquer les Gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre Gérant présent, étant entendu que le président ou Gérant présidant le Conseil de Gérance n'aura point de voix prépondérante ni de deuxième voix.

Chaque Gérant peut désigner un autre Gérant en tant que représentant (par notice écrite préalablement adressée au Conseil de Gérance avant la réunion du Conseil de Gérance en question) qui pourra, en l'absence de son mandant, faire toute chose que son mandant est autorisé ou habilité à faire et ce avec le même nombre de voix que son mandant. Un

Gérant qui est également un représentant peut, en l'absence de son mandat, (1) séparer le(s) vote(s) donné(s) au nom de son mandant de son/ses vote(s) et (2) être comptabilisé, en son nom et au nom de son mandant, dans le quorum du Conseil de Gérance. Dans la limite permise par la loi applicable, chaque Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérant en tant que représentant.

Les Gérants du Conseil de Gérance peuvent tenir et participer à une réunion par voie de conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler et sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses Gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de Gérants sont présents ou représentés.

Les Résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux Gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à décider de verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les Gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Gérants qui prendront la dénomination de Gérants délégués.

Le Conseil de Gérance peut également déléguer le pouvoir de représentation de la société à un ou plusieurs Gérants ou à toute autre personne, associé ou non, qui représentera la société individuellement ou conjointement pour des transactions spécifiques tel que déterminé par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant, tel que désigné comme décrit dans le paragraphe précédent, peut donner pouvoir spécial, par sa seule signature, à toute autre personne susceptible d'agir seule comme mandataire ad hoc de la société pour certaines tâches telles que définies dans le pouvoir spécial.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un (1) gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Livre Sterling (GBP 10.000.-).

Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000.-), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux (2) gérants ou, si les associés ont nommé différentes classes de gérants, par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

Art. 14. Le ou les Gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. - Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le million deux cents mille (1.200.000) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique GS Lux Management Services S.à r.l. et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE LIVRE STERLING (GBP 12.000.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été évident au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de Gérants est fixé à deux (2).
- 2) La personne suivante est nommée Gérant de classe A pour une durée indéterminée et avec effet à compter de la date des présentes:
 - Mme Marielle Stijger, née le 10 décembre 1969 à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg;
- 3) La personne suivante est nommée Gérant de classe B pour une durée indéterminée et avec effet à compter de la date des présentes:
 - Mr. Dominique Le Gal, né le 9 décembre 1971 à Savigny-Sur-Orge, France, résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg;
- 4) Le siège social de la société est établi au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par noms, prénoms, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41057. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148840/382.

(140169920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Ichtus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.808.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq août

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

RUTLAND S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 12 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-107 766

Représentée par Flora Gibert, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 août 2014

La procuration mentionnée ci-dessus, signée par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul actionnaire de "ICHTUS S.A.", une société anonyme soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER le 4 février 2009, publié au Mémorial C numéro 559 du 13 mars 2009 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 31 août 2010 publié au Mémorial C numéro 2253 du 22 octobre 2010 et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-144.808 (la "Société").

Le comparant tel que représenté reconnaît être pleinement informée des résolutions à adopter sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la dissolution de la société
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} septembre 2013 à la date de la présente assemblée.
4. Désignation d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs
5. Divers.

Ceci énoncé, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'actionnaire unique décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

Merlis S. à r.l. avec siège social à 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 111320.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le

conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, pour la période allant du 1^{er} septembre 2013 à ce jour.

Le mandataire du comparant demande au notaire soussigné de documenter la résolution suivante:

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 août 2014. Relation: LAC/2014/39907. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 août 2014.

Référence de publication: 2014145565/64.

(140165370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Moebius Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 171.566.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le neuf septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Gilles RICHARD, dirigeant de sociétés, né à Toul (France), le 10 juillet 1950, demeurant à F-57130 Jouy aux Arches, 98, Grand Rue ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

Que la société anonyme. "Moebius Corporation", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 171.566, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2582 du 17 octobre 2012. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

a) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

b) Que la personne comparante, représentée comme dit ci-avant, est propriétaire de toutes les actions de la Société.

c) Que l'activité de la Société ayant cessé et que la personne comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet au 31 décembre 2013, et sa mise en liquidation.

d) Que la personne comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

e) Que la personne comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

f) Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g) Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par L'Ex N'Co, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire (RCS Luxembourg B.85.931), désignée "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

i) Que la personne comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

j) Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

k) Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 850,- EUR et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 septembre 2014. Relation GRE/2014/3616. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2014145652/57.

(140165964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Dartis SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 58.383.

L'an deux mille quatorze, le onze septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DARTIS SPF S.A.", société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF (numéro d'identité 2010 22 32 047), avec siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 58.383, constituée sous la forme d'une société anonyme holding et sous la dénomination de «DARTIS» suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 mars 1997, publié au Mémorial C, numéro 313 du 20 juin 1997 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 mars 2013, publié au Mémorial C, numéro 1554 du 29 juin 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique)

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Acceptation des démissions à compter de ce jour des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge pleine et entière.

2) Mise en liquidation de la société.

3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

4) Nomination d'un commissaire-vérificateur.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a un capital social d'un million deux cent quarante mille euros (€ 1.240.000.-), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cent (100) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des sociétés «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée» et «TAXIOMA s.à r.l.» et de Madame Ingrid HOOLANTS comme administrateurs et de Monsieur Paul JANSSENS comme commissaire aux comptes de la société, à compter de ce jour et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Roland EECKELAERT, luthier, né à Vrasene (Belgique) le 20 décembre 1951, demeurant à B-2660 Antwerpen, Berkenrodelei, 19/21.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330, comme commissaire-vérificateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à mille euros (€ 1.000.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, HAMES, DONDLINGER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 18 septembre 2014. Relation: CAP/2014/3498. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 22 septembre 2014.

Référence de publication: 2014146649/70.

(140167108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Lux-Sectors SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 70.257.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal d'une assemblée générale ordinaire, reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, en date du 10 septembre 2014, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 septembre 2014, Relation: EAC / 2014 / 12520:

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 septembre 2013, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an c'est à dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2015:

M. Jean-Claude FINCK, président
 M. Michel BIREL, vice-président
 M. John BOUR, administrateur
 M. Gilbert ERNST, administrateur
 M. Guy HOFFMANN, administrateur
 M. Guy ROSSELJONG, administrateur
 Mme Françoise THOMA, administrateur
 M Paolo VINCIARELLI, administrateur
 M. Charles WAGENER, administrateur

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE S.A. a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises DELOITTE S.A. pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2015.

Differdange, le 22 septembre 2014.
 POUR EXTRAIT CONFORME
 Robert SCHUMAN
 Le notaire

Référence de publication: 2014146845/33.

(140167064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Federspiel & Back SPF Sàrl, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 37, rue Mathias Weistroffer.

R.C.S. Luxembourg B 37.018.

Suite à une cession de parts sous seing privé le capital social est détenu par les personnes suivantes:

- Madame Marguerite BACK	160 parts
- Monsieur Pierre FEDERSPIEL	160 parts
- FEDERSPIEL & BACK SPF SARL	80 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014151538/13.

(140173241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

New Clear Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 60, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 166.984.

Cession de parts sociales

Suite à la cession en date du 24 septembre 2014, le capital social de la société se répartit de la façon suivante:

- Kaculi Agron	100 parts sociales
TOTAL:	100 parts sociales

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014153831/12.

(140176199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

VV-Strategie, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de VV-Strategie - BW-Bank Dynamik a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014168535/8.

(140192265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2014.